



SAINT-OUEN-SUR-SEINE



QUARTIER LES DOCKS

Conseil de quartier des Docks jeudi 14 Décembre 2023 – 19h00 - Ecole Petit Prince Compte-rendu des échanges

Participant.e.s :

65 habitant.es

Élu.es présent.es :

- **Michèle COADIC**, conseillère municipale déléguée au dialogue citoyen

Élu.es excusé.es :

- **Sidonie BAIGNERES**, adjointe à la démocratie locale
- **Jean-François CLERC**, adjoint à la sécurité
- **Sébastien ZONGHERO**, conseiller municipal délégué à l'Aménagement

Michèle COADIC rappelle le rôle des conseils de quartier, instance de démocratie participative mise en place en 2022. Elle présente les excuses des élu.e.s de quartier qui ne pouvaient être présent.e.s à cette réunion, mais sont à l'écoute des habitant.e.s du quartier qui peuvent les solliciter.

4 sujets ont été choisis pour cette Plénière de Conseil de Quartier :

- Réflexion autour du Label EcoQuartier et évaluation via des questionnaires par la SEQANO.
- Point d'information sur le projet « Communale » par Valentin DURAND de Communale.
- Présentation des futurs Espaces Verts par Pierre LE MOUAL et Cyrille TRICOT de la SEQANO.
- Présentation du projet de la mise en sens unique de la rue Simone Veil par Lucie BRONNEC de la Direction des grands projets et ville durable (Ville de Saint-Ouen-sur-Seine).

Sujet 1 : Réflexion autour du Label Eco quartier et évaluation via questionnaires

Cyrille TRICOT, responsable opération à la SEQANO, nous rappelle que le Label EcoQuartier est accordé par le Ministère de la transition écologique. Dans la perspective d'obtenir le label « EcoQuartier Vécu », une évaluation du cadre de vie du quartier et une collecte des retours d'expérience sont en cours. Cette phase s'adresse exclusivement aux habitant.e.s du secteur qui y résident depuis au moins 5 ans. Le périmètre concerné correspond à la première phase des Docks (entre les rues Ardoin, Dhallenge, Frida Kahlo)

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le questionnaire à compléter, qui sera également envoyé par courrier et courriel :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSexy6h3haEgQx3h_vkS4LLQCr0MVWt9MaPiFcA3XzknKAAkQ/viewform

Question des habitant.es à ce sujet :

A quoi sert le Label EcoQuartier ?

Le label EcoQuartier atteste de la haute qualité de vie du quartier, de la conception d'espaces publics soignés, et de l'exemplarité écologique du projet.

Sujet 2 : Point d'information sur le projet « Communale » :

Valentin DURAND, futur directeur du site, assure que Communale ouvrira ses portes le 17 janvier 2024. L'équipement est géré par la société *La lune Rousse* (gestionnaire du Ground Control à Paris 12^{ème}). L'ouverture des cellules commerciales extérieures dépend du propriétaire de la Halle, l'agence *FREY*.

Les horaires sont les suivants : mardi à dimanche de 8h à minuit (fermeture des cuisines à 22h et des bars à 23h).

Le lieu propose 500 places assises (à l'ouverture) avec une volonté d'augmenter ce nombre. Il est entièrement accessible et construit pour accueillir les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Au sein de Communale, il y a :

- Une salle de spectacle accueillant 350 places assises pour des concerts, forum, salons...
- Un club immersif avec des projections sur tous les murs
- Un grand espace évènementiel
- A l'étage, il y a une salle de conférence et d'évènement grand public; un studio radio à usage associatif, grand public et privatif, et une cuisine partagée pour le grand public
- Elle comprendra également des espaces d'alimentation (stands de marché, comptoirs-restaurants, bars...)

L'objectif de Communale est de se positionner comme un lieu de rencontres et de vie au cœur du quartier, proposant une programmation diversifiée pour accueillir un public varié. Par ailleurs, l'offre alimentaire sera étendue et variée, avec des prix accessibles à toutes et tous.

Questions des habitant.es à ce sujet :

1. Comment allez-vous communiquer sur la programmation ?

Les évènements seront communiqués sur le site internet de Communale, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn), et par le biais d'une newsletter.

Vous pouvez vous y inscrire [ici](#).

1. Quels sont les dispositifs mis en place contre le bruit ?

La salle de spectacle et le club immersif ont été construits avec des matériaux acoustiques permettant d'insonoriser les espaces et de réduire au maximum les nuisances sonores.

Par ailleurs, un service de sécurité sera sur place afin d'assurer la médiation auprès des personnes qui pourraient engendrer des nuisances sonores.

2. Comment se fait la programmation et avec quel financement ?

L'équipe de Communale met un point d'honneur à ce que les événements soient diversifiés et touchent des publics de tous les milieux. Bien qu'elle souhaite que les prix soient les plus abordables, cela dépendra de leur production :

- Si l'événement est autoproduit par le lieu, cela pourra être gratuit ou à des prix très accessibles.
- Si c'est en co-production avec un partenaire, seule la part du partenaire sera demandée au public
- Si c'est un événement privatif, c'est l'entreprise qui décidera du prix tout en sachant qu'elle aura signé une charte de valeurs à respecter.

3. D'où vient le nom « Communale » ?

Il fallait que le nom reflète des valeurs du vivre ensemble, à l'image de la ville de Saint-Ouen d'où Communale.

Sujet 3 : Présentation des futurs Espaces Verts de votre quartier :

A la suite des questionnaires sur l'aménagement de nouveaux espaces verts, et les échanges du Groupe de Travail - quartier des Docks en collaboration avec la SEQUANO, Pierre LE MOUAL et Cyrille TRICOT ont présenté les projets des trois futurs parcs (cf. document de présentation) :

- La zone Nord du Grand Parc
- Le Parc Angela Davis
- Le square Toni Morrison

La livraison est prévue pour juillet 2025.

La zone Nord du Grand Parc, aux abords de la RD1, offrira une vaste gamme d'installations sportives, agrémentée de quelques espaces détente équipés de transats, de tables de pique-nique, et offrant des points de vue sur la Seine. L'espace sera enrichi par la plantation de 140 arbres, une pelouse sur la zone de promenade, des pavés enherbés dans les espaces détente, et plusieurs zones de bosquets inaccessibles pour encourager l'épanouissement d'un écosystème végétal. Des toilettes publiques seront également installées pour le confort de toutes et tous.

Questions des habitant.es à ce sujet :

1. Avez-vous pensé à faire de l'ombre sur les espaces de sports ?

Des arbres sont plantés tout autour des terrains pour faire de l'ombre. Le mur du terrain de basket 3x3 sera positionné de sorte que l'ombre y paraisse dans l'après-midi.

2. Est-ce qu'il y a des dispositifs pour lutter contre les nuisances sonores ?

Tout d'abord, cette zone est très éloignée des habitations, d'où la réflexion de mettre les grands terrains sportifs sur ce lieu. Des dispositifs de pare-ballon absorbant le bruit seront également installés.

Concernant le Parc Angela Davis, situé entre la rue des Bateliers et l'avenue Victor Hugo, les demandes d'usages ont été nombreuses. Il a fallu concilier détente, zones de jeux, de passage et d'activités sportives. Le cœur du parc sera donc une grande prairie entourée de verdure. Les extrémités seront rendues inaccessibles par une dense végétation, créant des espaces ombragés et frais.

Le Parc proposera en son centre des transats, des tables de pique-nique, des fontaines d'eau, des assises le long du cheminement et des arceaux pour vélos.

Pour les activités sportives, il y aura un city-stade multisports ouvert à tous. La SEQANO réfléchit à intégrer des agrès sportifs ou un terrain de pétanque.

Concernant les aires de jeux pour enfants, deux espaces distincts ont été prévus, l'un pour les 2-4 ans et l'autre pour les 6-12 ans. Tous les jeux seront construits avec des matériaux naturels et écologiques, en privilégiant le bois.

3. Est-ce qu'il y a des dispositifs d'insonorisation du city-stade ?

Un nouveau type de clôture aux abords du city-stade est mis en place (technique de filin), réduisant de façon significative le bruit. Les nouveaux matériaux permettent d'absorber les bruits émis par le rebondissement des ballons.

Le square Toni Morrison a été dessiné par l'agence D&A. L'objectif est d'en faire un square de proximité avec beaucoup de végétalisation et un espace de jeux. Les infrastructures retenues seront à destination des 4-6 ans.

Le square sera aménagé avec une promenade circulaire agrémentée de bancs, entourant une pelouse centrale dans le cercle intérieur, et des espaces verts en périphérie.

Les matériaux utilisés seront principalement naturels et faciles à entretenir. Les normes de sécurité et d'accessibilité seront respectées.

Sujet 4 : Présentation du projet de la mise en sens unique de la rue Simone Veil

Lucie BRONNEC, direction des grands projets et ville durable, a exposé le projet en contextualisant la question du sens unique de la rue Simone Veil. En effet, lors de la réunion d'information de mars 2023, les habitant.e.s ont soulevé la problématique d'une augmentation du trafic dans la rue Simone Veil, alors prévue en double sens. Cette situation est imputée aux véhicules qui empruntent cette voie comme raccourci vers la rue Dhalenne.

Face à cette observation, un Cabinet d'experts a été missionné pour évaluer la densité de circulation dans la rue, mettant en évidence l'existence de trois déviations permettant de revenir sur les axes routiers.

En effet, les 3 déviations existantes (voir slide) amènent à une circulation d'environ 300 à 350 véhicules par heures dans la rue Simone Veil. Or, ce trafic est trop élevé pour une rue résidentielle. Ce nombre important de véhicules peut engendrer des nuisances sonores, de pollution, de risque d'accident, notamment pour les piétons et les cyclistes.

Pour contrer ces itinéraires déviés, il a donc été proposé de mettre la rue Simone Veil en sens unique (vers rue de Bateliers) sauf sur la partie entre la rue Talabot et la rue Madame de Staël, qui continuerait en double sens. Cette solution réduirait le trafic de 140 à 170 véhicules par heure et permettrait la création d'une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle dans le quartier.

Pour rappel, lors du Conseil de Quartier de mai 2023, cette proposition avait été présentée soulevant 2 questions principales :

- Les habitant.e.s du lot N7 aimeraient éviter de faire un détour pour rentrer dans leur parking (à 20m de la rue des Bateliers), est-ce qu'il est possible de trouver une solution ?
 - o Il n'est pas possible de mettre en double sens cette partie de la rue jusqu'au parking car ceci augmenterait énormément le risque de collisions avec les véhicules arrivant en face et le stationnement sauvage. La piste cyclable serait bloquée, ce qui augmenterait le risque d'accidentalité.
 - o Une mise en sens unique dans la direction opposée ne réglerait pas non plus le problème des déviations et causerait le détour pour les habitants de la résidence d'environ 500m.

Question des habitant.es à ce sujet :

1. Pourquoi ne pas instaurer un sens interdit pour tous, à l'exception des résidents de l'îlot N7 ?

Cette proposition demeure peu viable, d'une part en raison des risques d'accidents potentiels qu'elle pourrait engendrer, mais également en raison de la forte probabilité que ce sens interdit ne soit pas respecté. C'est particulièrement le cas sur la rue Frida Kahlo, où malgré la présence de bornes d'interdiction, certains automobilistes ont tendance à emprunter cette voie, créant ainsi des blocages de la circulation. Le Cabinet d'experts Trafic, chargé de cette étude, déconseille formellement ce type de configuration.

2. Est-ce que ce scénario éliminera tous les raccourcis sur la voie Simone Veil ?

Effectivement, cette proposition vise à réduire le nombre de véhicules circulant dans le quartier afin de préserver son caractère résidentiel. Le raccourci en provenance de la rue Paul Lafargue vers la rue des Bateliers continuera d'exister, étant le moins impactant pour le quartier, avec un passage de 140 véhicules par heure au lieu des 350 actuels.

3. Ne serait-il pas envisageable de piétonniser simplement la rue Simone Veil ?

Une telle mesure aurait des répercussions sur les commerces du secteur qui dépendent des places de stationnement et des voies de circulation pour le déchargement de leurs marchandises. Cette option ne ferait que déplacer le problème de la circulation, car les voitures se reporteraient sur les voies parallèles. Enfin, l'installation de bornes automatiques ne semble pas être la solution appropriée au vu de l'expérience sur la rue Frida Kahlo (non-respect, dégradations volontaires...).

La Sequano et les services de la ville poursuivent l'étude afin de trouver la solution la plus sécurisante et satisfaisante pour toutes et tous.

Sujet 5 : Réflexion sur l'emplacement d'une boîte à livres dans le quartier

Vote à main levée pour l'emplacement de la boîte à livres :

L'emplacement choisi par une grande majorité est **sur le parvis du Parc des Docks**

Prochaines étapes du conseil de quartier :

Les dates des prochaines plénières des conseils de quartier sont prévues pour mai-juin 2024.

Ressources et inscriptions :

Pour s'inscrire et recevoir les informations relatives au Conseil de quartier :

→ <https://jeparticipe.saint-ouen.fr/projet/inscription-conseils-de-quartiers-de-saint-ouen/>

Pour s'inscrire à l'équipe d'animation du Conseil, aux groupes de travail et proposer de nouvelles idées :

→ Envoyer un mail précisant vos nom, prénom, téléphone, quartier et adresse à : conseilsdequartier.saint.ouen@gmail.com